

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 19 décembre 2017  
**CO 163 DE**

Page 1/3

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président) Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Yves DÉCOTÉ et Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, André PROST, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Patrice VILLALONGA, Denis BRENIAX, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, François BOUVERET, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Jean-Baptiste MERILLOT, Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Philippe RIOU, Sylvain BENETRUY, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick SOUTEVÉCCHIO, René BERNARD, Marie-Thérèse BROCARD, Adrien LAVIER, Christian PROST, Claudine ROUEFF, Odile SIMON, Clément FORET, Gérard MATHIEU, Jean-Christophe OUDET, Laurent MENETRIER, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Gilles BEDER (Vice-Président) à Michel FRANCONY (Président), Sylvie REGALDI à Bernard AMIENS, Philippe BRUNIAUX à Jean-Jacques COURT, Cyril ACCARD GUILLOIS à Martine VUILLEMIN, Claire LUCAS VERNUS à Jacques GUILLOT, Denis MOREL à Thierry GUINCHARD, Valérie PAQUIEZ à Pierre GUINCHARD, Bernard BRUNEL à Jean-François CETRE, Raphaël GAGNEUR à René GUINERET, Colette GIRARD à Véronique LAMBERT, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD, Sébastien JACQUES à Dominique BONNET, Yann PINGUAND à Adrien LAVIER soit 13 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Assistait à titre consultatif : Eric PICHEGRU, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice :	94	<u>Etaient Excusés</u> : Colette BEAUD, Antoine MARCELIN, Roland BERTHELIER, Daniel DURET, Frédéric LAMBERT, Jean-Luc BROCARD, Frédéric CHOLET, Anne CHARLET, Henri DORBON, Michel BONTEMPS.
Présents :	71	
Votants :	84	<u>Etaient absents</u> : Rémy VIENNET, Gérard BOUDIER, Nelly BUYS, Lucie DODANE, Jean BOYER.

Secrétaire de séance : Monsieur Florent GAILLARD

Convocation faite le : 8 décembre 2017

**Objet : Adoption du tableau des effectifs du personnel des services communautaires.**

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment l'article 33 ;

VU la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 7 novembre 2017 portant adoption du tableau des effectifs dans les services communautaires pour effet du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 ;

VU l'avis favorable émis par le Comité Technique en sa séance du 28 novembre 2017 (collège des représentants des Elus et collège des représentants des Personnels) ;

VU la note de synthèse n°21/19.12.2017, élaborée en application de l'article L 2121-12 du CGCT portant sur l'adoption du tableau des effectifs de la CCAPS ;

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire, en séance du 24 octobre 2017 ;

ENTENDU l'exposé du Président ;

-----  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 19 décembre 2017**  
**CO 163 DE (SUITE)**

Page 2/3

**Objet : Adoption du tableau des effectifs du personnel des services communautaires.**

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

ADOpte le tableau des effectifs du personnel des services de la Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2018 comme suit :

**1- Emploi fonctionnel de Directeur Général des Services** des EPCI dans la strate 20 000 à 40 000 habitants..... 1 X 1 etp

**2- Emplois Catégorie A**

- *filière administrative*

Cadre d'emploi des Attachés territoriaux : .....8 X 1 etp et 1 X 0,50etp

- *filière technique*

Cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux .....1 X 1 etp

- *filière culturelle secteur patrimoine et bibliothèque*

Cadre d'emploi des Bibliothécaires territoriaux.....1 X 1 etp

- *filière médico-sociale*

Cadre d'emploi des Puéricultrices territoriales.....1 X 1 etp et 1 X 0,90 etp

**3- Emplois Catégorie B**

- *filière administrative*

Cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux..... 2 X 1 etp

- *filière technique*

Cadre d'emploi des Techniciens territoriaux..... 4 X 1 etp

- *filière animation*

Cadre d'emploi des animateurs territoriaux.....3 X 1 etp

- *filière culturelle secteur enseignement artistique*

Cadre d'emploi des Assistants territoriaux .....1X 1 etp et 7 en etp partiel  
d'enseignement artistique ( 0,30+ 0,25+ 0,40 + 0,19+  
0,19 + 0,15 + 0,16 )

- *filière culturelle secteur patrimoine et bibliothèque*

Cadre d'emploi des Assistants territoriaux de .....1X 1 etp  
conservation du patrimoine et des bibliothèques

- *filière médico-sociale, secteur social*

- Educateur territorial de jeunes enfants.....2 X 1 etp

- *filière sportive*

Cadre d'emploi des Educateurs territoriaux.....1 X 0,36 etp  
des activités physiques et sportives

-----  
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 19 décembre 2017  
CO 163 DE (SUITE)

Page 3/3

**Objet : Adoption du tableau des effectifs du personnel des services communautaires.**

**4- Emplois Catégorie C**

- *filière administrative*

Cadre d'emploi des Adjointes administratifs territoriaux..... 7 X 1 etp

- *filière technique*

Cadre d'emploi des Adjointes techniques territoriaux..... 9 X 1 etp et 16 en etp  
partiel pour total de 6,06 etp

- *filière animation*

Cadre d'emploi des Adjointes territoriales d'animation..... 3 X 1 etp et 35 en etp partiel

- *filière culturelle secteur patrimoine et bibliothèque*

Cadre d'emploi d'Adjointes territoriales du patrimoine..... 1 X 0,50 etp

- *filière médico-sociale, secteur médico-social*

Cadre d'emploi des Auxiliaires de puériculture territoriales... 1 X 1etp et 3 X 0,86 etp  
Cadre d'emploi des Auxiliaires de soin..... 1 X 0,86 etp

- *filière médico-sociale, secteur social*

Cadre d'emploi des Agents territoriales spécialisés ..... 2 X 1 etp et 2 X 0,85 etp  
des écoles Maternelles  
Cadre territoriales des Agents sociaux territoriales..... 2 X 1 etp et 1 X 0,91 et 1 X 0,77

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Pour le Président empêché, Le Président  
le Vice-Président

Michel FRANCONY

